



Autorisation environnementale et études
d'impact : grands aménagements et
installations classées

Inter (14h)

Code ENV15

Tarif : 1320 € HT - Déjeuner inclus

Durée : 14h

Pour qui ?

Industriels, bureaux d'études, maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre, ingénieurs, chargés d'opération ou personnels des administrations et des collectivités territoriales chargés de la gestion de sites industriels, de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

La Mission HANDICAP du BRGM est à votre écoute pour l'accueil et la formation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Nous contacter handicap@brgm.fr.

Pré requis

Aucun

Objectifs de formation

- Décrire le processus de l'évaluation environnementale et en définir le cadre et le contenu des dossiers d'étude d'impact.
- Identifier les bases réglementaires de la méthodologie des études d'impact et l'articulation avec les autres procédures.
- Lister les points de vigilance liés à la qualité des études et à la mise en œuvre de la séquence « Evitement, Réduction et Compensation (ERC) » des impacts d'un projet.

Siège - Centre scientifique et technique

3, av. Claude-Guillemain, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 2 - France

brgm - établissement public à caractère industriel et commercial - RCS Orléans - SIRET 582 056 149 00120 www.brgm.fr

BRGM Formation - Déclaration d'activité d'organisme de formation enregistrée sous le n° 2445P017845

Tél. : +33 (0) 2 38 64 37 91 - brgmformation@brgm.fr

<https://formation.brgm.fr>

Programme détaillé

Introduction à l'évaluation environnementale

Cadre français et européen de l'évaluation environnementale

- Principes et objectifs : portée de l'évaluation environnementale.
- Directives européennes et droit français.
- Les acteurs : qui fait quoi ?

Etude d'impact : la procédure d'évaluation environnementale

- Champ d'application.
- Etapes successives de la procédure de l'évaluation environnementale du projet jusqu'à son autorisation de réalisation.
- Focus sur l'enquête publique.
- Articulation entre les procédures : ICPE/IOTA/Espèces protégées/Défrichement.

Doctrine ERC et ses lignes directrices

- Contexte réglementaire.
- Champs d'application de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC).
- Mise en œuvre des mesures ERC en phases chantier et exploitation.

Elaboration d'une étude d'impact

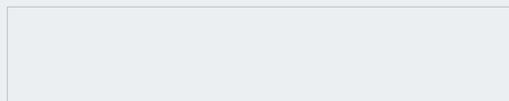
- Démarche et contenu du dossier.
- Cas d'études.

Les retours d'expérience d'un Bureau d'Etude : de la conduite de projet aux réalités de terrain

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de mise en application sur des études de cas.

Echanges et retours d'expérience



Mesure de la progression des acquis tout au long de la formation, à travers des études de cas.

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Responsable pédagogique

Daniel MATON, ingénieur expert au BRGM et chargé de mission auprès du ministère de l'Environnement.

Prochaine(s) session(s)

Du 25 au 26 septembre 2024 - Paris